

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Ces conditions générales s'appliquent à toutes les formations données par Geneva Business Performance, Sàrl, dénommée ci-dessous GBP.

1. Tarifs

Tous les prix sont exprimés en francs suisses HT. Conformément à la loi Suisse, la TVA n'est pas applicable puisqu'il s'agit d'une formation. GBP se réserve le droit de procéder à des modifications des prix en tout temps et sans préavis.

2. Inscription et paiement

Toute inscription au cours est ferme et définitive pour la période du cours en question.

Dès votre inscription, une facture est émise par l'organisateur, Geneva Business Performance, Sàrl et est envoyée à l'adresse de facturation que vous aurez indiquée lors de votre inscription. Le paiement pour les formations doit être effectué immédiatement dès réception de la facture en totalité, mais pas au-delà de 5 jours calendaires après la réception et dans tous les cas avant le début de la formation.

En cas de retard de paiement, des frais pour chaque rappel de facture s'appliquent, en sus d'un intérêt annuel de 5%.

Toutes factures non contestées par écrit dans les 5 jours ouvrables dès inscription au cours sont considérées comme acceptées. Le non-paiement n'est pas considéré comme un retrait d'inscription.

3. Annulation et remboursement

Toute annulation doit être faite par écrit. La débite est de 50% du prix du cours en cas de retrait dans les 30 jours calendaires avant le début de la formation ou de 100% pour toute annulation faite dans les 15 jours calendaires avant le début de la formation. Le remplacement par un autre participant est possible si la demande est reçue au moins 5 jours ouvrables avant le début de la formation.

4. Organisation des formations

GBP se réserve le droit :

- De prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des formations.
- De décaler ou d'annuler une session ou une formation complète, si contre toute attente, le nombre de participants est insuffisant, ou en cas de force majeure.
- De regrouper des sessions ou de déplacer le lieu de déroulement.
- De modifier l'horaire, le jour et les dates du planning de formation.
- D'adapter le modèle de formation proposé, par exemple de présentiel à distance et vice-versa.
- En cas d'empêchement du formateur prévu, GBP procédera, dans la mesure du possible, à son remplacement ou proposera de nouvelles dates. GBP informera les participants par courriel ou téléphone aussi rapidement que possible.

5. Protection des données privées

Par le biais de leur inscription à une formation, à un séminaire ou par le téléchargement les matériels pédagogiques (des supports, des check-lists / des questionnaires ou des e-livres) le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, réseau d'Alumnis, etc.) par GBP. Il accepte également que ses données personnelles puissent être utilisées par GBP à des fins commerciales ou organisationnelles propres à GBP. Elles ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur de GBP sauf sous une forme anonyme. Un participant peut demander en tout temps de ne plus recevoir de publications de la part de GBP.

6. Confidentialité

Les échanges entre participants sont confidentiels. Chaque participant est rendu attentif à ses devoirs envers les autres membres du groupe sur ce sujet. Le formateur conserve également une stricte confidentialité sur les informations concernant les participants, leur employeur, ainsi que les clients de ces derniers ou de GBP, auxquelles il accède à l'occasion des formations.

7. Propriété intellectuelle

GBP sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique ou orale). En conséquence, les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes, mis à disposition des participants dans le cadre d'une formation ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord exprès écrit de GBP. Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo dans tous les locaux du centre de formation, sans le consentement explicite et préalable de GBP.

8. Absences

Les absences totales ou partielles à une formation, quelle qu'en soit la nature, ne peuvent pas être récupérées et ne donnent droit à aucun remboursement du prix du cours. Pour les inscriptions faites à titre professionnel, des informations sur la présence aux cours, totale ou partielle, peuvent être communiquées à l'employeur si celui-ci en fait la demande.

9. Attestation de formation

A l'issue de la formation, une attestation est délivrée par GBP aux participants ayant suivi au minimum 80% des cours.

10. For juridique

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Genève.